

Dossier suivi par :

Téléphone : \_\_\_\_\_

Références :

**Demandeur** Madame  Monsieur

Je soussigné(e), .....

Votre nom de famille (nom de naissance) : .....

Votre nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu) : .....

Vos prénoms (soulignez votre prénom usuel) : .....

Votre date de naissance : \_\_\_\_\_ Votre nationalité : .....

Commune de naissance : ..... Département ou pays : .....  
*(indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)*

N° de sécurité sociale : \_\_\_\_\_

Votre adresse : .....

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : .....

Département ou pays : .....  
*(indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)*

Votre téléphone (pour nous permettre de vous contacter en cas de nécessité) : \_\_\_\_\_

Votre adresse mail : .....

Votre profession : .....

## Je m'engage à :

► Poursuivre uniquement une activité non salariée agricole réduite dans les conditions et les proportions qui m'ont été indiquées par ma caisse de MSA : .....

et à cesser toutes mes autres activités professionnelles à compter de la date d'effet de ma retraite progressive et à produire tout justificatif de cette cessation définitive.

► Diminuer mes revenus professionnels de (cocher la case souhaitée) :

25% afin de bénéficier d'un taux de liquidation provisoire de 40% (1)

35% afin de bénéficier d'un taux de liquidation provisoire de 50% (1)

► Fournir dans les plus brefs délais, à ma caisse de MSA, une photocopie de mon dernier avis d'impôt sur le revenu ou mon avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu pour chaque année de perception de ma retraite progressive.

► Informer ma caisse de MSA dans un délai de 15 jours maximum de tout changement dans ma situation (diminution ou augmentation des revenus professionnels ou de l'activité non salariée agricole, reprise d'une autre activité etc).

**En cas de non respect de mes engagements, je m'expose à une suspension du versement de ma retraite progressive et la MSA est en droit de récupérer les prestations indûment versées.**

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses. La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes, de fausses déclarations ou de déclarations inexactes ou incomplètes (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal). Tous droits à retraite résultant d'une fraude ou d'une fausse déclaration seront remis en cause. Toute fraude ou fausse déclaration est également passible d'une pénalité financière (article L. 114-17 du Code de la sécurité sociale).

Fait à : ..... Le \_\_\_\_\_ Signature :